



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIR-ET-CHER

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°41-2020-09-015

PUBLIÉ LE 8 SEPTEMBRE 2020

Sommaire

DDT

41-2020-09-03-003 - AP portant délégation de signature du DDT aux agents pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire (10 pages)

Page 3

DDT

41-2020-09-03-003

AP portant délégation de signature du DDT aux agents
pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire



**Arrêté du 3 septembre
portant délégation de signature pour l'exercice de la compétence
d'ordonnateur secondaire**

La directrice départementale des territoires de Loir-et-Cher par intérim ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le code des marchés publics ;

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée, notamment par son article 34 ;

Vu la loi n° 83-8 du 07 janvier 1983 modifiée, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 07/11/2012, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 27 mars 2019 nommant M. Yves ROUSSET Préfet de Loir-et-Cher à compter du 3 mai 2019 ;

Vu les arrêtés des 21 décembre 1982, 27 janvier 1987, 27 janvier 1992, 29 décembre 1998, 02 mai 2002 portant règlement de comptabilité des ministères de l'urbanisme, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, de l'environnement, de la justice et de l'agriculture ;

Vu l'instruction relative à la constatation et la liquidation des dépenses (circulaire 2005-20 du 2 mars 2005) ;

Vu l'arrêté n° **41-2020-08-31-002 du 31 août 2020** de M. Yves ROUSSET, préfet du Loir-et-Cher donnant délégation de signature à Mme Corinne BIVER, pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire de recettes et de dépenses du budget de l'État et pour l'exercice des attributions au pouvoir adjudicateur ;

Vu l'arrêté n° **41-2020-08-31-003 du 31 août 2020** de M. Yves ROUSSET, préfet de Loir-et-Cher, portant subdélégation de signature à Mme Corinne BIVER, en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature (BOP 113 et 181) ;

Vu l'organigramme approuvé du service.

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur les titres 2, 3, 5 et 6 du budget de l'État pour les budgets opérationnels des programmes suivants :

Budgets opérationnels de programmes nationaux/niveau central :

113 – Paysages, eau et biodiversité – BOP déconcentrés – Urbanisme, aménagement et sites,

149 – Forêts – Actions forestières

154 – Économie et développement durable de l'agriculture, de la pêche et des territoires – BOP mixte agriculture et territoire

203 – Infrastructures et services de transports – Infrastructures et transports (Réseau routier national),

207 – Sécurité et éducation routières,

215 – Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture – Fonctionnement,

217 – Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer – politique de développement durable

Budgets opérationnels de programme régionaux :

113 – Paysage, eau et biodiversité – BOP déconcentrés

135 – Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat

149 – Forêts – Actions forestières menés en services déconcentrés

149 – Forêts – BOP mixte actions forestières

181 – Prévention des risques

207 – Sécurité et éducation routières

215 – Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture – Moyens des services déconcentrés

217 – Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer – personnels et fonctionnement et immobilier des services déconcentrés

354 – Administration territoriale de l'État – Centre financier 0354-DR45-DP41 – centre de coût DDTT041041 :

- pour l'action 5 – fonctionnement courant de l'administration territoriale, en qualité de service prescripteur et exécutant ;
- pour l'action 6 – dépenses immobilières de l'administration territoriale, en qualité de service prescripteur et exécutant.

Cette délégation porte sur :

- l'engagement des dépenses d'un montant inférieur à 90 000 €, dans la limite du droit de tirage notifié pour l'année considérée, sur leur liquidation et leur mandatement ;
- la constatation et la liquidation des créances et des recettes, y compris la transformation en état exécutoire des dites recettes.

Comptes spéciaux

- Calamités agricoles :
- Compte TG 461.9100000 (ex compte TG 461.71) " Fonds à verser à des tiers - Fonds national de garantie des calamités agricoles ».
- Prévention des risques naturels majeurs :
- Compte 461.9400000 : « FPRNM – Fonds de prévention des risques naturels majeurs ».
- les droits à prestations (DAP) pour le CEREMA pour ce qui concerne le Loir-et-Cher.

Cette délégation porte sur :

- l'engagement, d'un montant inférieur à 90 000 € pour le compte spécial FPRNM, la liquidation et le mandatement des dépenses ;
- la constatation et la liquidation des créances et des recettes, y compris la transformation en état exécutoire des dites recettes.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée aux gestionnaires suivants :

- **M. Xavier MALON**, Secrétaire Général, chef de mission de l'agriculture et de l'environnement (APAE),
- **Mme Chrystelle CARRÈRE** Secrétaire Générale adjointe, conseillère en gestion management, (APAE),
- **M. Mathieu FRIMAT**, chef du Service Eau, Biodiversité, (IPEF),

- **M. Olivier POITE** adjoint au chef du Service Eau et Biodiversité (IDAE)

- **M. Didier BRILL**, chef du Service de l'Habitat Bâtiment et Rénovation Urbaine (AAE-HC),

- **Mme Séphanie AUCHAPT**, adjointe au Chef du Service Habitat Bâtiment et Rénovation Urbaine et responsable de l'unité parc public et rénovation urbaine (AAE),

- **Mme Martine POMMIER** cheffe du Service de l'Urbanisme et de l'Aménagement, (ITPE-HC),

- **Mme Julie QUENTIN-FICHET** adjointe au Chef du Service de l'Urbanisme et de l'Aménagement, (ITPE),

- **M. David MATHON**, chef du Service Prévention des Risques et Ingénierie de Crise, Éducation Routière, (IDTPE),

- **M. Jean-Pierre ALLEMAND**, adjoint au Chef du Service Prévention des Risques, Ingénierie de Crise, Éducation Routière, (IDTPE),

- **Mme Florence COTTAIS**, cheffe du Service Économie Agricole et Développement Rural, cheffe de mission de l'agriculture et de l'environnement (IAE),

- **M. Thierry GRIFFON**, adjoint à la cheffe du Service Économie Agricole et Développement Rural, (IDAE),

- **M. Joël MARTINE**, chef du service Connaissance des Territoires et Prospective, (IAE-HC),

à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences, les pièces relatives aux engagements juridiques dans la limite de **50 000 € HT**, les titres de perception.

Cette délégation exclut les BOP 215 - 217 - sauf pour Xavier MALON et Chrystelle CARRÈRE.

Pour le BOP 354, cette délégation est limitée aux ordres de missions et aux états de frais, sauf pour Xavier MALON et Chrystelle CARRÈRE.

ARTICLE 3 : En cas d'intérim, la subdélégation donnée aux responsables indiqués à l'article 2 s'applique automatiquement à l'intérimaire désigné par décision du directeur départemental des territoires.

ARTICLE 4 : Habilitation est donnée aux personnes désignées en annexe 1, à l'effet de signer des engagements juridiques, chacune dans leur domaine de compétence, dans les conditions arrêtées dans cette annexe. Cette habilitation exclut les BOP 215 – 217 – 354, sauf mention contraire.

ARTICLE 5 : Délégation de signature est donnée :

✓ **En tant que responsable d'inventaire à :**

- M. Xavier MALON, secrétaire général qui est chargé d'organiser et de superviser le déroulement de l'inventaire au sein du service prescripteur et en son absence, à Mme Chrystelle CARRÈRE, son adjointe et conseiller en gestion management.

✓ **Pour les licences budgétaires CHORUS à :**

- Mme Brigitte BLANCHANDIN, responsable de l'unité Gestion – Finances, secrétaire d'administration et de contrôle de développement durable de classe exceptionnelle ;

- M. Olivier BECCA VIN, responsable de l'unité Achats-Logistique, secrétaire d'administration et de contrôle de développement durable de classe exceptionnelle ;

✓ **Pour les licences formulaires valideurs CHORUS à :**

- Mme Brigitte BLANCHANDIN, responsable de l'unité Gestion – Finances, secrétaire d'administration et de contrôle de développement durable de classe exceptionnelle, ;

- M. Olivier BECCA VIN, responsable de l'unité Achats-Logistique, secrétaire d'administration et de contrôle de développement durable de classe exceptionnelle, ;

- Mme Catherine LOUCHET, à l'unité Gestion – Finances, adjointe administrative principale 1^{ère} classe ;

à l'effet de signer, dans le cadre des attributions et compétences qui leur sont confiées, toutes les pièces relatives aux licences précitées.

- Mme Joëlle OUVRARD, à l'unité Achats-Logistiques, adjointe administrative principale 2^{ème} classe ;

- Mme Sylvie CLÉMENT, à l'unité Achats-Logistique, adjointe administrative principale 1^{ère} classe ;

- Mme Séverine MENU, à l'unité Achats-Logistique, adjointe administrative principale 2^{ème} classe ;

à l'effet de signer, dans le cadre des attributions et compétences qui leur sont confiées, toutes les pièces relatives aux licences précitées, à l'exclusion des dossiers instruits par elles-mêmes.

✓ **Pour l'interface CHORUS DT, en tant que gestionnaire - valideur à :**

- M. Xavier MALON, secrétaire général, chef de mission de l'agriculture et de l'environnement (APAE) ;

- Mme Chrystelle CARRÈRE, secrétaire général adjointe et conseiller en gestion management (AAE) ;

- Mme Brigitte BLANCHANDIN, responsable de l'unité Gestion – Finances, secrétaire administrative et de contrôle de développement durable de classe exceptionnelle ;

- Mme Dominique DELILLE, assistante au secrétariat général, secrétaire administrative et de contrôle de développement durable de classe normale.

✓ **Pour l'interface CHORUS DT, en tant que gestionnaire – facturier à :**

- M. Xavier MALON, APAE, secrétaire général, chef de mission de l'agriculture et de l'environnement ;

- Mme Chrystelle CARRÈRE,, secrétaire général adjointe et conseiller en gestion management, AAE ;

- Mme Brigitte BLANCHANDIN, responsable de l'unité Gestion – Finances, secrétaire administrative et de contrôle de développement durable de classe exceptionnelle, ;

- Mme Dominique DELILLE, assistante au secrétariat général, secrétaire administrative et de contrôle de développement durable de classe normale,

- Mme Catherine LOUCHET, à l'unité Gestion – Finances, adjointe administrative principale 1^{ère} classe.

✓ **Pour l'interface GALION, en tant que valideur à :**

- M. Ismaël GONZALEZ, à l'unité parc public, rénovation urbaine au service habitat, bâtiment et rénovation urbaine, technicien supérieur principal.

✓ **Pour l'interface ADS/CHORUS, en tant que valideur à :**

- Mme Gaëlle RICHARD, responsable de l'unité droit et fiscalité de l'urbanisme, AAE
- Mme Stéphanie LECOMTE, gestionnaire fiscalité à l'unité droit et fiscalité de l'urbanisme, technicien supérieur principal ;

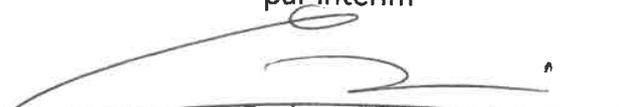
✓ **Pour l'application DAP CEREMA à :**

- Mme Brigitte BLANCHANDIN, responsable de l'unité Gestion – Finances, secrétaire administrative et de contrôle de développement durable de classe exceptionnelle.

ARTICLE 6 : La présente décision annule et remplace celle du 1^{er} avril 2020.

A Blois, le 3 septembre 2020

P/le préfet et par délégation
La Directrice Départementale des Territoires
par intérim



Corinne BIVER

ANNEXE 1

à la décision du 3 septembre 2020

HABILITATION A SIGNER DES COMMANDES ÉCRITES

Liste des agents habilités à signer des commandes

SPRICER

Noms	Sections	Montant de la commande HT	
		Marché	MAPA
Isabelle Bajou	Budget État / FPRNM	1 500 €	1500 €
Jérôme Vovard	Idem / FPRNM	1 500 €	1 500 €
Lionel Briand	Idem / FPRNM	1 500 €	1 500 €
Aouïcha Kradaoui	Idem	1 500 €	1 500 €
Corinne Trouillard	Idem / FPRNM	1 500 €	1 500 €
Alain Siong	Idem	1 500 €	1 500 €
Isabelle Bruneau	Idem	1 500 €	1 500 €
Sébastien Kopp	Idem / FPRNM	10 000 €	1 500 €

SECRETARIAT GÉNÉRAL, y compris pour les BOP 215 et 217 et 354

Noms	Sections	Montant de la commande HT	
		Marché	MAPA
Olivier Beccavin	Budget État	50 000 €	50 000 €
Azeddine Ghoul	Idem	20 000 €	20 000 €
Séverine Sauger-Plouy	Idem	1 500 €	1 500 €
Catherine Perchoc	Idem	1 500 €	1 500 €
Joëlle Doreau-Ouvrard	Idem	500 €	500 €
Sylvie Clément	Idem	500 €	500 €
Séverine Menu	Idem	500 €	500 €

ANTENNE TERRITORIALE NORD

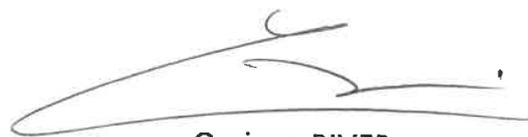
Noms	Sections	Ordres de mission et états de frais pour les agents de l'A.T.
Laurence Soulis	Budget État	

ANTENNE TERRITORIALE SUD

Noms	Sections	Ordres de mission et états de frais pour les agents de l'A.T.
Christophe Tardivat	Budget État	

Fait à Blois, le 3 septembre 2020

P/le préfet et par délégation,
La Directrice Départementale des Territoires
par intérim



Corinne BIVER

